

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19905**

Intitulé

MASTER : MASTER Communication des Entreprises et des Institutions (finalité professionnelle)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, Monsieur le Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320m Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information, 321n Conception : Définition des politiques journalistiques, conception des stratégies et campagnes publicitaires

Formacode(s) :

15003 expression média, 15004 communication professionnelle

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités d'information, de gestion et management, de conception et mise en œuvre de stratégies, de projets et supports de communication, d'analyse et d'études des médias et des publics, d'évaluation, de formation, de médiation...

Compétences et/ou capacités attestées

le titulaire de la certification est capable de

- Effectuer une sytèse et rédiger des documents ,en particulier après une recheche documentaire , animer des réunions,
- concevoir des contenus et des supports de communication, d'argumentaires...
- sélectionner et choisir les techniques appropriées et les discours adaptés à différents supports et à différentes situations
- maîtrise des pratiques de communication interne, externe, RH et des modes de communication transverse (crise, événement...)
- analyse des différents contextes organisationnels sur la base de connaissances dispensées
- élaboration de préconisations d'actions et de stratégie de communication adaptées à ces contextes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités

- Communication des organisations (entreprises, collectivités territoriales, institutions publiques, institutions culturelles, associations ...), dans leurs services de communication internes comme externes

- Services de communication RH des organisations
- Médias
- Agences conseil communication, RP, Web...
- Communication urbaine et territoriale
- Formation continue dans les organismes et entreprises
- Cabinets ou services d'études (médias, publics, pratiques...)
- Organismes documentaires
- Agences de veille
- Sociétés d'édition audiovisuelles et multimédias

Types d'emplois accessibles

- Responsable (chargé, directeur) de la communication interne ou externe (entreprises, collectivités territoriales, institutions publiques, institutions culturelles, associations)

- Consultant en Agence
- Responsable des publications internes ou externes
- Responsable du Service de communication et de promotion des médias (radio, télévision, presse écrite)
- Responsable de la communication Web
- Chargé de la communication des ressources humaines
- Chargé de communication et de formation

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1104 : Conception de contenus multimédias

E1402 : Élaboration de plan média

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

K2111 : Formation professionnelle

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le M2 professionnel Communication des entreprises et des institutions se compose de 2 semestres d'un nombre variable UE (unités d'enseignement) chacun. Il s'effectue en alternance.

Les cours ont lieu d'octobre à mai à raison de 2 jours et demi par semaine. Les autres jours de la semaine, les étudiants sont en entreprise.

Le stage professionnel, de 6 mois à 1 an (apprentissage), doit commencer au plus tard en janvier à raison de 3 jours par semaine.

La rédaction du mémoire de fin d'études s'effectue de juillet au 15 septembre.

L'enseignement est assuré sous forme d'enseignements théoriques, professionnels et spécialisés assurés par une équipe mixte constituée d'enseignants-chercheurs et de praticiens de la communication.

Chaque UE fait l'objet de contrôles : le contrôle continu (qui est obligatoire) comprend un nombre variable d'épreuves (orales et/ou écrites).

Chaque UE est notée de 0, la note la plus basse à 20, note la plus haute. La note suffisante pour la validation d'une UE est 10.

La moyenne de 10/20 et plus est requise pour l'ensemble des enseignements de l'année. Les notes des UE se compensent entre elles pour le calcul de la moyenne, selon les coefficients fixés. Tous les semestres doivent être acquis pour l'obtention du diplôme.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé : pour les acquis théoriques et analytiques : à vie.

Pour les acquis pratiques : suivant l'évolution des techniques, besoins et supports.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		oui
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		oui
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

arrêté du 01/08/11, publié au JO du 11/08/11

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Le master professionnel "Communication des Entreprises et des Institutions" a été créé par un arrêté d'habilitation en date du 12 septembre 2005 sous le numéro [20051316-02] au titre de l'année universitaire 2005-2006. Cette habilitation valait jusqu'en 2009-2010.

L'habilitation de ce master a été renouvelée par un arrêté en date du 17 septembre 2009 sous le même numéro, jusqu'en 2013-2014.

Pour la période 2014-2015 jusqu'en 2018-2019, l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 est accréditée par un arrêté en date du 3 octobre 2014 émanant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à délivrer ledit master

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-paris3.fr/dept-icm>

Autres sources d'information :

- Monsieur Eric Maigret : Directeur du département Institut de la Communication et des médias (ICM) de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Site internet de l'autorité délivrant la certification :

Lieu(x) de certification :

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 : Île-de-France - Paris (75) [75005]

Université Sorbonne Nouvelle -Paris 3

Centre Censier - Institut de la Communication et des Médias

2ème étage, bureau n° 201A

13, rue Santeuil 75231 Paris cedex 05

Tél : 01.45.87.48.75 - 42.32 - 78.91

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

(voir ci-dessus l'adresse du lieu de certification)

Historique de la certification :

Ce master professionnel correspond à l'ancien DESS "Communication des Entreprises et des Institutions" qui a été créé en 2001